

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-13-4-3

Séance du vendredi 28 novembre 2008

Participation du Conseil Général au dispositif d'évaluation des besoins et d'élaboration des Plans d'Actions Personnalisés (PAP) des retraités relevant de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (CRAV).

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport n° 2008/I - 4^e/03 relatif au Budget Primitif 2008, actions en faveur des personnes âgées,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à signer la convention de partenariat jointe au rapport.
- précise que les recettes seront recouvrées au chapitre 74, fonction 53, nature 7488.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions